

# Plan Local d'Urbanisme

## Révision Générale N° 2

### TOME 2

### 5. ANNEXES

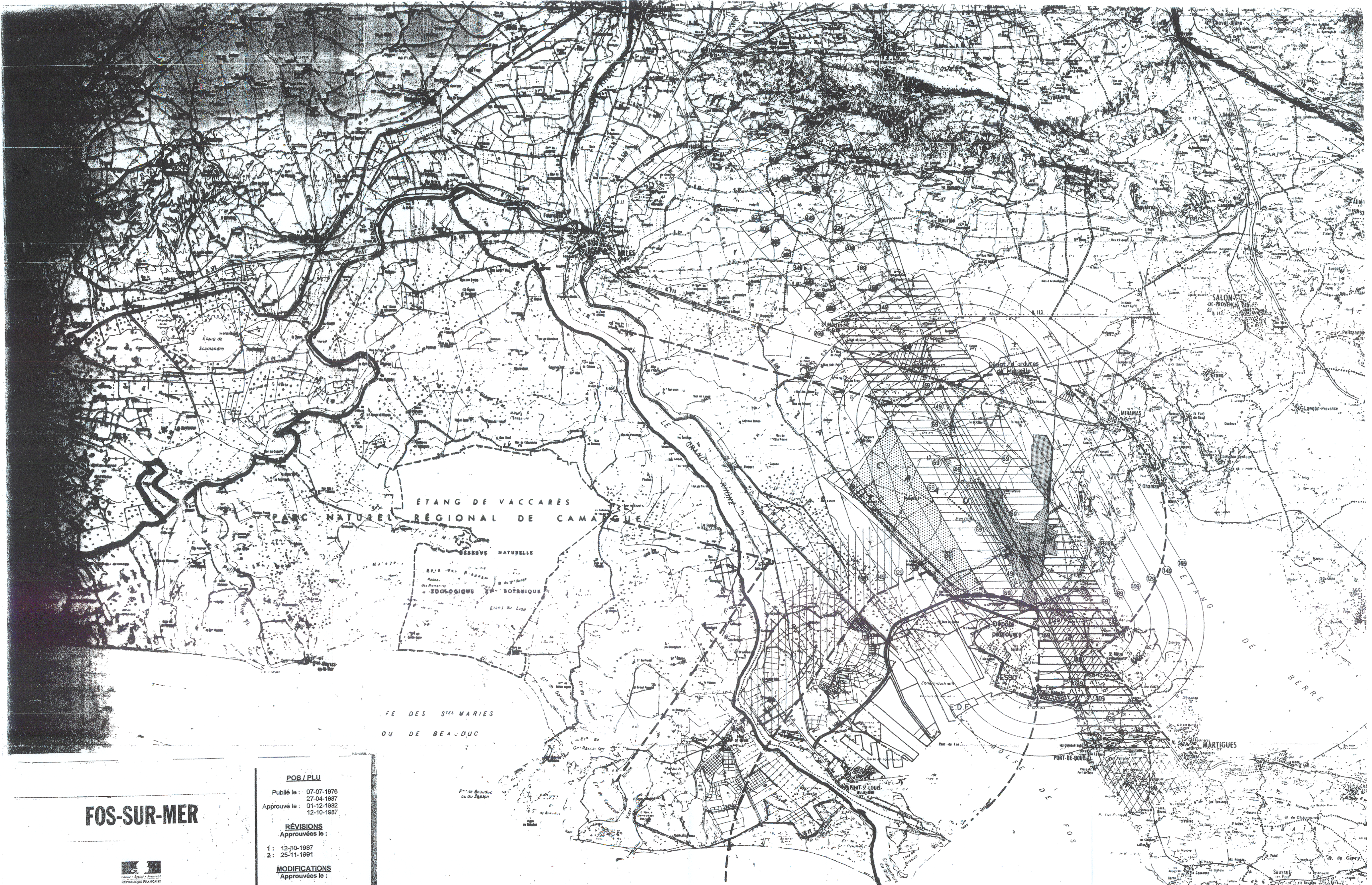
#### 5.3 – SERVITUDES – CONTRAINTE

#### 5.3.2 – PROTECTION DE LA PLATE-FORME AÉRONAUTIQUE D'ISTRES

##### Historique du P.L.U. Fos-sur-Mer

Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral ..... <i>pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale</i>	12 mars 1979
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral ..... <i>Pour la partie ouest de l'Etang de l'Estomac et bande littorale</i>	01 décembre 1982
1 <sup>ère</sup> Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical .....	12 octobre 1987
1 <sup>ère</sup> Révision approuvée par délibération du Comité Syndical .....	25 novembre 1991
2 <sup>ème</sup> Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	19 décembre 2019
Ré-approbation de la 2 <sup>ème</sup> Révision générale du POS en forme de PLU par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	<b>31 JUL. 2020</b>

		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôtel de Ville <b>Service Urbanisme</b>	Cabinet C. LUYTON
BP 48014 13567 MARSEILLE cedex 02 Tel. : 04 91 99 99 00	Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER cedex Tel. : 04 42 47 70 00 Fax : 04 42 05 52 15	Le Concorde 83000 TOULON Tel. : 04 94 89 06 48 Fax : 04 94 89 97 44
Territoire Istres-Ouest Provence BP 10647 13808 ISTRES CEDEX Tel. : 04 42 11 16 16		
<a href="http://www.ampmetropole.fr">www.ampmetropole.fr</a>	<a href="http://www.fos-sur-mer.fr">www.fos-sur-mer.fr</a>	Courriel : <a href="mailto:sec@luyton.fr">sec@luyton.fr</a>



# FOS-SUR-MER



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique  
14 MARS 2008  
ADMINISTRATION COMMUNALE  
**PLANS**

Protection de la plate-forme aéronautique d'Istres

**POS / PLU**  
Publié le : 07-07-1976  
27-04-1987  
Approuvé le : 01-12-1992  
12-10-1997

**RÉVISIONS**  
Approuvées le :  
1 : 12-10-1987  
2 : 25-11-1991

**MODIFICATIONS**  
Approuvées le :  
05-12-1988 31-07-1992  
27-06-1994 19-01-2000

**MISES À JOUR**  
Approuvées le :

**QUEST PROJET**

Pour le Président de  
Ouest Provence  
et par délégation

Le Vice-Président  
Louis MICHEL

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT  
DES BOUCHES DU RHÔNE**  
GROUPE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION

### Commune de FOS SUR MER

PROTECTION DE LA PLATE-FORME AÉRONAUTIQUE -  
OCCUPATION DES SOLS -  
AÉRODROME D'ISTRÉS

Pour le Président  
d'Ouest Provence  
délégué au SUD

Vu pour être annexé à la  
délibération du 25 NOV. 1991

- LEGENDE**
- Emprise actuelle de l'aérodrome.
  - Limite des zones de survol.
  - Zone Industrielle-portuaire de Fos : bouclage autoroutier.
  - Zone Industrielle-portuaire de Fos : limite au Nord-Est de laquelle les Armées doivent être consultées sur tout projet d'aménagement.
  - Zone à classer en réserve des services publics et "non œdificandi".
  - Zone dans laquelle les Armées n'acceptent pas la création d'activités pouvant entraîner une multiplication des effets de choc de chute d'obusier.
  - Zone soumise à usage aéronautique (cf. plan directeur OREAM).
  - Zone soumise à usage aéronautique (cf. plan directeur OREAM).
  - Zone où les installations pétrolières doivent être développées avec des précautions particulières.

Pièce annexée à l'arrêté de Mise à Jour N° 21/02 du 11 MARS 2008

5.3.1.3.

Direction départementale de l'Équipement  
Service Aménagement  
7 avenue général Leclerc - 13332 MARSEILLE CEDEX 3  
Téléphone : 04.91.26.40.40

Document dressé  
par le PPSUP  
SEPTEMBRE 2004